



Information pour les patientes et les patients

Truqap® (Capivasertib)

Vous commencez un traitement avec Truqap® et pouvez l'influencer positivement si vous observez les informations suivantes.

Comment se présente Truqap®?



Truqap® : Comprimés pelliculés à 160 mg et 200 mg.

Comprimés pelliculés à 160 mg : ronds, biconvexes, beiges, gravée « CAV » au-dessus de « 160 » sur une face.

Comprimés pelliculés à 200 mg : ovales, biconvexes, beiges, gravée « CAV 200 » sur une face.

Comment conserver Truqap® ?

Conserver le médicament à température ambiante (pas au-dessus de 30°C).

À quelle dose Truqap® doit-il être utilisé ?

Selon la prescription de votre médecin.

Comment dois-je prendre Truqap® ?

- Prenez les comprimés pelliculés 2 fois/ jour (matin et le soir) avec un verre d'eau. L'intervalle entre les prises doit être d'environ 12 heures.
- Prenez Truqap® quatre jours de suite, suivis d'une pause de trois jours.
- Prenez les comprimés avec ou sans nourriture.
- Avalez les comprimés entiers, sans les diviser, ni les mâcher ou les écraser.

Qu'est-ce que je fais si...

...j'ai oublié le médicament ?

- Vous pouvez prendre la dose oubliée plus tard, jusqu'à 4 heures après l'heure prévue.
- Notez de la date de l'oubli.
- Prenez la dose suivante à l'heure habituelle. Un intervalle de 8 heures minimum doit être respecté entre les prises.
- Ne prenez pas de double dose en une seule fois.

...j'ai vomi le médicament ?

- Ne prenez pas de nouveaux comprimés.
- Prenez la prochaine dose de Truqap® le lendemain à l'heure habituelle.

...j'ai pris trop de comprimés ?

- Contactez votre équipe de traitement pour fixer la prochaine prise.

Quels sont les effets indésirables fréquents ?

Que puis-je faire ?

Diarrhées

- Prenez sans tarder du Lopéramide (p.ex. Imodium®) selon prescription.
- Lors de diarrhées légères, adaptez votre nourriture en mangeant du riz, des bananes et du pain blanc.
- Veillez à boire au moins 2 litres par jour (p. ex. de l'eau, du thé, du bouillon).
- Si aucune amélioration n'est constatée dans les 24 heures, prenez contact avec votre équipe de traitement.

Inflammation de la muqueuse buccale

- Se rincer la bouche plusieurs fois par jour, au moins après chaque repas, avec de l'eau ou de l'eau salée (1/2 - 1 cuillère à café/litre d'eau).
- Si aucune amélioration n'est constatée et que l'absorption de liquides et de nourriture est difficile, contactez l'équipe de traitement.

Nausées, vomissements

- Prenez les médicaments prescrits sans attendre pour y remédier.
- Si vous n'obtenez aucune amélioration dans les 24 heures, contactez votre équipe de traitement.

Éruptions cutanées

- Effectuer les soins de peau selon les instructions de l'équipe de traitement.
- N'utilisez aucun produit sans consulter au préalable votre équipe de traitement.

Maux de tête

- Les antidouleurs habituels en vente libre (p. ex. paracétamol) sont autorisés.

Fatigue

- Soyez prudent, en cas de fatigue prononcée, lors de la conduite de véhicules et de l'utilisation de machines dangereuses.

En combinaison avec d'autres médicaments, d'autres effets indésirables peuvent apparaître.

Quand dois-je informer mon équipe de traitement ?

- Si vous souffrez de symptômes persistants ou d'autres troubles inexplicables.
- En cas d'apparition d'une soif excessive, de mictions fréquentes / de quantités d'urine plus importantes et/ou d'un appétit accru avec une perte de poids.

Votre médecin a besoin de connaître quels médicaments ou préparations (y compris à base de plantes) vous prenez. Apportez-en la liste lors de votre prochaine visite.

Que dois-je encore savoir ?

- N'interrompez pas le traitement sans consulter votre médecin.
- Vous ne devez pas prendre de préparations à base de pamplemousse ou de millepertuis pendant le traitement. Ces produits peuvent interférer avec l'effet du médicament. Veillez donc à ne pas consommer ces produits pendant le traitement.

Personnes de contact

Médecins

Infirmières et infirmiers

Pharmacie

Urgences

Remarques

Cette fiche informative réalisée par des professionnels vise à faciliter l'utilisation du médicament aux personnes concernées et à leurs proches. Elle est un complément à la notice d'emballage et à l'information professionnelle.

Version: November 2024
Référence : www.swissmedinfo.ch (2024)

© L'association Anticancéreux par voie orale (www.AntiCancereuxOraux.ch)

Soutenue par

